

Offre de stage 2023 :

«Elaboration d'une stratégie de communication en faveur du SMER E2M » Stagiaire H/F

Structure : Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers

Type de contrat et durée : Stage de six mois

Niveau d'études : BAC + 3/ +5 (Communication, Environnement)

Thématiques : Stratégie de communication, outils pédagogique, cours d'eau, inondations, zones expansion de crues, zones humides, acquisitions foncières

Localisation du stage : Branne (33420)

Date limite de réponse : 31/03/2023

Début du stage : selon les besoins de la formation

Structure d'accueil

Le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M) regroupe 89 communes de l'Entre-Deux-Mers et plus de 50 000 habitants. Le SMER-E2M couvre un territoire de plus de 667 km² (soit 12 bassins versants), constitué d'environ 572 km de cours d'eau.

Les compétences du Syndicat sont liées aux quatre items obligatoires de la GEMAPI incluant la gestion des milieux aquatiques naturels au travers de l'animation de sites NATURA 2000.

Aussi, le SMER E2M souhaite mettre en œuvre une stratégie de communication afin de faire connaître ses actions et de promouvoir la préservation des milieux humides.

Contexte du stage

Depuis sa création en 2013, le syndicat

La formation du syndicat date de 2013 et n'a cessé d'évoluer sur les périmètres du territoire mais aussi sur ces outils et méthodes de travail. Il apparaît que le SMER reste méconnue des élu du territoire mais surtout par les usagers des cours d'eau et du Grand Public. A ce titre il est demandé d'identifier les manquement dans le domaine de la communication, de mettre en œuvre une stratégie de communication en fonction des moyens humains et financiers et de créer des outils de communication et numériques.

Ce travail pourrait être mené en concertation avec élus de la commission communication et les partenaires techniques du Syndicat.

Missions

Sous l'autorité du Président et en collaboration avec les techniciens de rivières, **vous serez en charge de :**

Missions principales :

COORDONNER ET DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE LA STRUCTURE :

Évaluer les besoins prévisionnels en communication selon les publics ciblés,

Proposer, budgétiser et coordonner le plan de communication,
Évaluer les actions de communication et rendre compte des actions menées,
Garantir le respect de l'identité visuelle et de langage de la structure.

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COMMUNICATION :

Préparer et programmer les actions de communication opérationnelles (choix des supports et des formats, définition des contenus et des messages en fonction des cibles visées),
Définir une charte graphique pour les documents administratifs et techniques du SMER E2M,
Coordonner la réalisation des outils et des supports de communication (point d'honneur sur la conception graphique et visuel),
Participer à l'animation d'évènements,
Rédiger les textes,
Rédiger les cahiers des charges pour les outils de communication confiés aux prestataires extérieurs.

Missions secondaires :

GÉRER LES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Réaliser et diffuser les communiqués et les dossiers de presse (textes, illustrations),
Organiser ou participer à des opérations impliquant la presse,
Élaborer, actualiser et diffuser une revue de presse en interne.

Compétences et profil recherché

- Niveau Bac +3/ +5 dans le domaine de la gestion des milieux humides,
- Ecologie et gestion des écosystèmes,
- Compétences en stratégie de communication
- Capacités relatives au travail sur le terrain,
- Connaissances du fonctionnement des collectivités et des compétences GEMAPI, des acteurs et des outils réglementaires,
- Aptitude au travail en équipe,
- Capacités rédactionnelles et de synthèse, sens de l'organisation,
- Autonomie, sens de l'initiative et adaptabilité, travail en équipe,
- Aptitude organisationnelle,
- Organisation et planification des tâches,
- Aisance relationnelle (nombreux contacts avec élus, les agriculteurs et les riverains).

Conditions

- Temps complet = 35 heures hebdomadaires,
- Permis B indispensable,
- Voiture de service,
- Rémunération : Indemnisation mensuelle de stage (selon réglementation en vigueur pour l'année 2023), frais de déplacement remboursés,
- Indemnisation des frais de missions,
- Durée de la convention de stage : 6 mois

Candidatures (lettre et CV) à adresser avant le **31 mars 2023** à l'attention de Monsieur le
Président du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers.
Uniquement par mail : **coordination@smer-e2m.fr**